



Projet
« Mode de gestion des forêts des communautés locales en RDC en contribution
à la lutte contre la pauvreté »

CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE DES DROITS SUR LES ESPACES ET LES
RESSOURCES

ATELIER D'ÉCHANGE D'EXPERIENCE DE LA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

Rapport Final

Mambasa, 12 au 13 Avril 2010

Par

Bernard A. ABDALA et Cyrille ADEBU

Avril 2010

I. INTRODUCTION

Il s'est tenu en date du 12 au 13 avril 2010 dans la salle paroissiale de l'église catholique de Mambasa, un atelier d'échange d'expérience de la cartographie participative avec les communautés locales pour le compte du projet « Mode de gestion des forêts des communautés locales », piloté par Forests Monitor.

Cet atelier a été organisé par l'ONG OCEAN dans le cadre des activités de cartographie prévue à cet effet. Le projet « Mode de gestion de forêts des communautés locales (FORCOL) est une contribution à la conception d'un modèle adapté à la gestion des forêts communautaires en RD Congo. Pour y parvenir, Forests Monitor a opté pour une approche de dialogue et de cartographie participative : Il s'agit là d'un travail d'écoute des communautés locales autour et dans les forêts afin que leurs perceptions, aspirations, priorités et visions de développement soient prises en compte dans les règles juridiques et institutionnelles en la matière.

Selon cette approche la cartographie participative est une activité qui consiste à mener des tests dans les trois sites d'études en vue d'évaluer les rôles et fonctions dans le montage juridique et institutionnel à mettre en place pour les forêts communautaires. Cet outil a pour objectif principal d'identifier sur un espace ou un site donné, tous les titulaires de droits ainsi que les principaux usages des espaces, pour le matérialiser sur un fonds de carte.

Elle devra notamment servir à révéler les différents droits dans la jouissance et l'usage en ce qui concerne leur rôle dans l'attribution des forêts de communautés locales. Elle devra également clarifier les droits des Peuples Autochtones Pygmées, qui sont des communautés locales ayant des spécificités de mode de vie tout à fait différent de leurs voisins.

Bien que l'utilisation de la technologie à travers les GPS et le système d'information géographique (SIG) soit importante, l'implication des communautés locales et /ou PA sur les terroirs dans lesquelles la cartographie est effectuée sont au cœur du processus.

En Ituri, OCEAN a réalisé le travail en fonction d'un guide méthodologique qui avait été dressé lors de l'atelier de mise en niveau des experts SIG organisé à Tshela (Bas Congo).

C'est ainsi qu'après ce travail de terrain avec les communautés locales de site Ituri, il a paru nécessaire de réaliser un atelier d'échange d'expérience avec les autres structures qui ont déjà travaillées avec les communautés locales dans ce domaine en vue de partager les expériences et éventuellement aboutir à l'enrichissement de la méthodologie qui a permis la réalisation de la cartographie participative des droits à Teturi dans le cadre du projet Mode de gestion de forêts des communautés locales (FORCOL).

L'échange a porté sur les procédures de cartographie participative des droits, le niveau de participation des communautés au processus d'élaboration de la carte communautaire, les coûts d'opportunités dans chaque processus (coup de faisabilité de la cartographie

participative), les difficultés dans l'accompagnement et les analyses des opportunités de collaboration (réseautage).

En collaboration avec les ONG WCS, Pact CONGO, les ONG basées à Mambasa, l'administration publique et les communautés locales des Mambasa, cet atelier a réuni 28 participants.

Les objectifs de l'atelier consistaient à :

- Faire impliquer les structures ou organisations de la place la pace qui travaillent avec les communautés locales et Peuples autochtones dans le cadre de l'aménagement des espaces communautaires aux différents résultats de la cartographie participative en territoire de Mambasa.
- Contribuer à l'amendement du guide méthodologique de la cartographie participative des droits sur les espaces et les ressources,
- Partager les expériences de la cartographie participative avec les autres acteurs ayants des activités similaires avec les communautés locales.

Appelé au départ atelier d'harmonisation méthodologique, il a été renommé au vue des échanges avec WCS en ' atelier d'échange d'expérience de la cartographie participative'. Il a été préparé en ligne avec la participation de Forests Monitor, de WCS, de RRN et deOCEAN.

II. DEROULEMENT DES ACTIVITES

Première journée : Organisation des Sessions et des débats

Cérémonie d'ouverture

- Mot d'introduction par Monsieur Emmanuel DONDO, Coordonnateur Adjoint/Projet Forests Monitor
- Mot d'ouverture par Monsieur Faustin DRAKANA OSOGA KANANGE, Administrateur du territoire de Mambasa, qui a invité les participants à échangé fructueusement sur les expériences et méthodologie de la cartographie participative.



Après la cérémonie d'ouverture, les participants se sont présentés tour à tour en déclinant leurs fonctions. La session a été co-modérée par Emmanuel et Cyrille ADEBU (Coordonnateur de OCEAN)

Session 1 : Les expériences dans le processus de cartographie d'usage dans le territoire de Mambasa

Trois exposés ont été retenus à l'ordre du jour :

- Expérience de cartographie participative d'usage des ressources forestières par Monsieur Richard LOKOKA (RRN/Orientale),
- Expérience de l'aménagement des zones de gestion de gestion communautaire des ressources naturelles par Monsieur Laurent KIDIMA (Pact International)
- Expérience de la cartographie participative des droits et des ressources par Monsieur Bernard ABDALA (OCEAN/FM Ituri).

Exposé sur l'expérience de la cartographie participative d'usages (Par Richard LOKOKA)

L'exposé Richard LOKOKA avait 7 points suivant :

- L'introduction,

- L'historique de la cartographie participative,
- Les objectifs de la cartographie participative,
- Les étapes de la cartographie participative,
- Les résultats obtenus,
- Importance de la cartographie participative,
- La conclusion,

Débats :

Après avoir conclu son exposé, il y a eu un jeu des questions/réponses entre les participants et l'intervenant sur les points ci-dessous :

- La relation entre la cartographie participative et l'utilisation des ressources par les communautés locales ;
- L'implication des voisins des communautés locales pendant les opérations de la cartographie participative même, si elles ne sont pas concernées à l'espace à cartographié.
- La différence entre l'objectif global et spécifique de la cartographie participative,
- L'implication des services techniques de l'administration (Environnement),
- Le non respect de l'administration locale par la hiérarchie,
- La distribution des documents se rapportant aux ateliers communautaires.

N.B : Une question était directement adressée à Monsieur Cyrille ADEBU en marge des points inscrits à l'atelier, concernant le noyau de GTCR-REDD/Mambasa désigné en dehors de l'atelier de consultations REDD à Mambasa. Mr Cyrille ADEBU a expliqué que l'atelier REDD tenu à Mambasa , en février 2010, réunissait plusieurs composantes et qu'il n'était pas opportun de choisir séance tenante les membres de GTCR-Mambasa. GTCR étant une émanation de la Société civile. Au delà cette réponse, ce dernier a invité les participants à une restitution du processus d'élaboration du projet REDD Mambasa., vers la fin de l'atelier.

Session 2 : Expériences d'aménagement des zones de gestion communautaire des ressources à Mambasa

Exposé effectué par Laurent KIDIMA de PACT International

Eléments clés de l'exposé :

L'expérience de l'aménagement des zones de gestion de gestion communautaire des ressources naturelles est une activité que WCS avait confiée à PACT International, pour exécution. L'intervenant à planché sur :

- Le contexte,
- L'historique de la cartographie participative pour l'aménagement des zones de gestion communautaire,
- Les objectifs de la cartographie pour l'aménagement des zones de gestion communautaire,
- Les stratégies et les approches de la cartographie des terroirs.
- Expérience du Consortium du Landscape dans la cartographie participative ;
- Les résultats obtenus par le Consortium.

- Les impacts escomptés,
- Challenges (Défis)



Débats :

Comme dans l'exposé précédent, le second a été aussi suivi par le jeu de questions/réponses entre les participants et l'intervenant sur les points suivants :

- Les éclaircissements sur le concept 'l'outil d'incitation' de la population riveraine en dehors de la RFO.
- Le non respect de zonage par le service technique de l'Etat.
- La part de responsabilité à confier aux communautés locales, dans la gestion des terres
- La transmission d'un bon message au média local,
- L'ignorance des communautés locales sur ce que font les ONG à leur faveur,
- La capacité de gérer les conflits entre les exploitants et les communautés locales.

Session 2 : Les expériences de la cartographie participative des droits et les ressources à Mambasa

Exposé sur la cartographie participative des droits et les ressources (par Bernard Abdala).

Eléments de l'exposé :

Pour son intervention, Monsieur Bernard a retracé le thème sur trois notes importantes. A savoir :

1. Origines et objectifs de la cartographie participative avec les communautés locales et PA,
2. Le fondement de la cartographie participative pour les forêts des communautés locales,
3. Les étapes de la cartographie participative des droits sur les espaces et les ressources.

Débats :

Tout en suivant le schéma de deux autres interventions, celle-ci a fait aussi l'objet de jeu des questions/réponses autour des aspects ci-dessous ;

- La différence entre la sensibilisation des communautés locales et l'enquête de vacance de terre.
- La durée des droits de jouissance des communautés locale par l'Etat,
- L'implication des services techniques dans la gestion de forêts des communautés locales
- Conciliation des droits coutumiers et les droits formels,
- La part des communautés dans le processus REDD,
- Une mesure d'application pour le renforcement du code forestier,
- La recherche de l'intérêt de Mambasa au lieu des structures personnelles,
- Eviter de départager les communautés locales et les PA,
- Un travail d'ensemble pour éviter les conflits des terres qui est en vogue en territoire de Mambasa,
- La modification des cartes communautaires

Deuxième journée : Suite Exposés, Débats, travaux en carrefour et clôture

Après la restitution de la première journée par le rapporteur de l'atelier, le programme de la journée avait été fixé de la manière suivante :

- Exposé sur les expériences de la cartographie participative dans le Réserve de Faune à Okapi (RFO) par Les Messieurs Désiré NESOBANGE et Justin NDJANGU.
- Les différents témoignages des expériences par les structures et les communautés.
- Formulation des recommandations.

Les sessions ont été modérées par Cyrille ADEBU.

Session 4 : Expériences de la cartographie participative dans le territoire de Mambasa

1. Exposé sur les expériences de la cartographie participative dans le Réserve de Faune à Okapi (RFO) (Par le Panel deux intervenants WCS/RFO & un membre de CL vivant à l'intérieur de la RFO)

Eléments de l'exposé du panel :

Deux intervenants faisant partie de l'équipe WCS ayant conduit le zonage dans la RFO étaient les premiers à intervenir au sein du panel. L'approche de la cartographie participative dans la RFO a été expliquée en ces points suivants :

- Historique du zonage dans la RFO,
- Les objectifs de la cartographie participative dans la RFO,
- Les différentes étapes des la cartographie dan la RFO.

Et s'en est suivi l'innervation de Monsieur RAMAZANI chef du centre d'Epulu, une des autorités locales des populations habitants la RFO. Celui-ci a reconnu l'importance de ce travail dans la RFO, mais tout en soulignant que le zonage ne laissait pas l'accès libre d'utilisation des ressources pour le bien être des communautés locales. C'est ainsi qu'il souhaitait que l'Etat légalise les zones réservées aux communautés ainsi que la contrainte du braconnage menée par les militaires en collaboration avec les communautés voisines pour que ces dernières arrivent à satisfaire librement leurs besoins essentiels.

Débats :

Les préoccupations des participants ont porté sur les éléments suivants :

- L'identification des voisins, comme menace dans la RFO et non pas les communautés locales habitant la RFO,
- La préparation d'une zone pour la croissance démographique,
- les critères utiliser pour le choix du zonage dan la RFO, pourquoi pas des zones d'habitation, des zones d'importance culturelle ?,
- L'implication des toutes les communautés voisines pendant la délimitation des espaces agricoles et chasses,
- Le critère de délimitation des espaces dans la RFO,
- La gestion des conflits par la sensibilisation,
- L'augmentation des zones agricoles en fonction de la démographie,
- La pratique des cultures pérennes,
- La reconnaissance des sites sacrés des communautés,
- La spécificité des zones destinées aux pygmées
- La rentabilité de l'exploitation des forêts à des fins agricoles et de chasse

Points de vue des membres des communautés locales sur la liberté des communautés locales

<p>Un participant souligne : « Nous n'avons pas de liberté de cultivé ce que nous voulons ;...un arbre abattu dans notre champs doit être abandonné sur placé, pourquoi ne pas nous laisser la liberté de le débiter, même pour les besoins domestiques ?, etc. »</p>

<p>« Dans notre coutume, on a besoin des bananes, de l'huile de palme, qui sont des cultures pérennes qui ne sont pas admises dans les zones agricoles. Cela nous pénalise, alors les autres communautés voisines sont libres de faire ce qu'elles veulent »</p>
--

<p>Un pygmée présent dans la salle s'exprime en ces termes : « Nous voyons beaucoup de gibier sur le marché, et nous ne capturons plus de gibier. Les techniques de chasse au fusil exterminent le gibier. Nous avons aussi peur de fréquenter les zones où on pratique la chasse au fusil. Comment allons-nous scolariser nos enfants ? »</p>
--

2. Témoignage de la cartographie participative des droits à Teturi



Éléments du témoignage du panel

Le témoignage des Messieurs Bernard ABDALA et Raphael a tourné autour de les aspects positifs et négatifs dans le processus de la cartographie à Teturi. Il s'agit de :

- 1) Les motivations de choix du site de Teturi, comme site expérimental de la cartographie des droits parmi les quatre sous sites des activités,
- 2) La participation active de la communauté dans le processus,
- 3) Les conflits de limite entre les lignages,
- 4) La modification à tout moment de l'esquisse déjà harmonisé par les différentes familles,
- 5) L'absence de connaissance des limites clanique par les membres de la communauté choisie comme cartographes locaux,
- 6) Une participation inactive des femmes dans le processus de la cartographie participative,
- 7) La couverture végétale empêchant la réceptivité de certain GPS.

Débats :

A l'issue de cette présentation des points positifs et négatifs de la cartographie participative des droits, quelques questions ont été posées et le débat concernait les problèmes suivants :

- 8) Les différentes structures des communautés locales ;
- 9) Les mécanismes de résolutions des conflits des limites coutumières,
- 10) Les polémiques sur l'extension de la RFO,
- 11) La garantie des limites clanique dans les lignages,
- 12) Les conflits latents des droits sur l'espace entre les Bantous et les PA,
- 13) La part de l'administration dans la gestion des forêts des communautés locales,
- 14) La faiblesse des ONG dans l'accompagnement des communautés locales à la gestion des ressources forestière en territoire de Mambasa,

15) La non applicabilité de la coutume dans la plus part des communautés.

A la question de participation de femmes dans le processus, quelques arguments ont été avancés. Il s'agit de :

16) L'incapacité de marché durant 5 jours successifs dans la forêt,

17) Les femmes mariées et les jeunes filles ne peuvent pas faire la forêt avec les gens qui viennent d'ailleurs,

Pour ces argument, un facilitateur de la WCS qui travaillent dans la RFO a démontré l'importance de l'utilisation des filles du village dans le processus de la cartographie à travers un témoignage, qui faisait part d'un risque que courait une équipe des agent de la RFO en face d'un groupe des braconniers dont la présence de la fille les avaient fait échapper à la mort et que les femmes avaient aussi une bonne connaissance de la forêt.

En suite les PA se sont aussi exprimés pour la diminution des animaux et les autres produits non lignes qui sont important pour leur vie. L'accès libre des PA dans la RFO pourrait permettre à ce dernier de survenir dans leurs besoins essentiels (scolarisation de leurs enfants). C'est ainsi qu'ils finiront par démontré comment les gibiers et autre produits non ligneux (Noix cola) ne sont plus exploité par les PA mais par les braconniers qui font la chasse dans toutes les forêts de Mambasa.

3. Témoignage de la cartographie dans la zone de gestion communautaire des ressources (CBNRM)

Eléments du témoignage :

Selon Monsieur Laurent, il faut bien expliquer aux communautés l'importance de la forêt pour son rôle présent et future. Il a renchérie par les différentes causes de conflits des droits de jouissance et le problématique de la participation de l'administration publique.

C'est ainsi qu'il parlera également des faiblesses dont notamment :

18) Manque de communication entre les acteurs,

19) Le rôle de l'administration publique n'est pas visible pour bien accompagner les communautés locales aux processus de la cartographie participative, à cause de moyens financier et technique.

Pour Laurent, il faut une connaissance préalable des étendues à cartographier (les différentes zones d'agroforesteries et de chasses des communautés doivent être délimitées avant le zonage proprement dit).

En ce qui concerne la problématique du braconnage dans les forêts de Mambasa, l'intervenant à fait surtout mention au rôle que joue certains membres des communautés dans ces opération en Ituri.

Pour terminer l'intervenant a partagé les questions suivantes avec l'assistance :

- 20) La différence entre l'achat et les droits d'acquisition des terres,
- 21) L'implication obligatoire des PA au braconnage.

Débats :

La pertinence des problèmes et des questions abordés lors de cet atelier a permis d'étaler tout le point fort et faible de la cartographie participative ainsi que de la gestion des ressources. A travers la participation active des tous quelque recommandation ont été formulé pour enrichir les prochains débats.

Session 6 : Les points communs et spécifiques des méthodologies de la cartographie participative

Deux exercices sous formes de brainstorming : l'un sur point commun et les points spécifiques des méthodologies de la cartographie participative et l'autre sur la participation des communautés locales et de l'administration.



Points communs :

- Réunion de sensibilisation,
- Présentation des résultats,
- Croquis,
- Formation des cartographes,
- Notion de la prospection,
- Utilisation de GPS (Coordonnées géographiques),
- Implication des plusieurs parties prenantes,
- Traitement des données par le SIG (Système d'information géographique),
- Validation des données par les communautés locales,
- Correction et harmonisation des données,
- Cartographie participative outil de gestion (plan d'aménagement),
- Faible implication des femmes et des jeunes,
- Historique de la communauté,
- Délimitation de l'espace
- Cartographie participative exige de temps,

- Inventaire de la biodiversité,
- Cartographie participative outil d'éveil et de débat,
- Cartographie participative outil de visualisation et de résolution des conflits

Points spécifiques de la cartographie participative

N°	Points spécifiques	Type d'expérience
1	Scenario futurs	
	Carte de rêve : Projection future de la localité et de l'utilisation des ressources naturelles	CBNRM
	Projection de la carte de future sur base des données statistiques	RFO
2	Formation des cartographes	
	Formation des cartographes locaux, uniquement des agents des structures	RFO
	Formation des cartographes locaux, pour les agents des structures et de l'état	CBNRM
	Formation des cartographes locaux, Agents des structures et les communautés locales	OCEAN/RRN
3	Notion de prospection	
	Notion de prospection, visite des lieux et prise de coordonnées géographie des repères	RFO
	Notion de prospection, Prise des coordonnées géographique et inventaire des ressources naturelles	CBNRM
	Notion de prospection, information générale du milieu (Village)	OCEAN/RRN
4	Validation des données par les communautés locales	
	Validation des données par les communautés locales, coordination du site (COCOSI), autorités coutumières, communauté locale et autorité territoriale	RFO
	Validation des données par les communautés locales, Présentation de carte aux communautés locales, Présentation de carte aux communautés locales.	CBNRM / OCEAN/RRN
5	Validation par les autorités administrative	
	Validation par les autorités administrative, Signature conjointe du PV par les parties prenantes (Communauté locale, ICCN, Territoire)	RFO
	Validation par les autorités administrative , Légalisation du plan d'utilisation de terre (carte)	CBNRM/ OCEAN/RRN
	Validation par les autorités administrative, signature du PV de remise de la carte aux communautés	OCEAN/RRN
6	Délimitation de l'espace	
	Délimitation de l'espace, marquage, jalonnage et repérage	RFO
	Délimitation de l'espace, repère naturel	CBNRM
	Délimitation de l'espace, repère naturel	OCEAN/RRN
7	Inventaire	
	Inventaire, monitoring biologique (ou suivi par les structures et l'Etat).	RFO
	Inventaire, biomonitoring (suivi des structures et les communautés locales)	CBNRM
	Inventaire, localisation des ressources biologique et socio culturelles (structures et communautés).	OCEAN/RRN
8	Intérêts aux espaces coutumiers	
	Intérêts aux espaces coutumiers, zones agricoles, chasses et sites touristiques (ou inselberg)	RFO
	Intérêts aux espaces coutumiers, zone d'intérêts sacrés et zones agricoles	CBNRM
	Intérêts aux espaces coutumiers , Limites des droits coutumiers et les autres utilisations des ressources (vitales et socioculturelles)	OCEAN/RRN/FM

Cette session prévoyait un travail en groupe ; mais compte tenu du temps, elle s'est effectuée en brainstorming, en commençant par identifier les problèmes de façon participative. Les problèmes ont été discutés et les propositions des solutions partagées sont rassemblées dans le tableau ci-dessous.

N°	Problèmes /Solutions
1	Problème 1 : Les pisteurs (ou cartographes locaux ne connaissent pas les limites
1.1.	S/ Faciliter l'apprentissage des jeunes par les vieux,
1.2.	S/ Redynamiser les pratiques traditionnelles pour le transfert des connaissances (Barza, cérémonie funèbre,...)
1.3.	S/ Archivage des cartes ou des données cartographiques, description de l'administration, communautés locales et structure d'accompagnement
1.4.	Description selon le standard.
2.	Problème 2: Résurgence des polémiques et controverse (conflits)
	Organiser des ateliers d'informations, d'éducation et des communications
	Impliquer l'administration publique
	Impliquer toute les composantes des communautés locales
3	Contraintes du temps et budgétaires
	Collaboration entre les partenaires
	Harmonisation des interventions sur terrain
	Faire des bonnes planifications
4	Faible Représentativité des femmes dans la facilitation et parmi les membres de communauté locales suites à des contraintes coutumière et certains préjugés
	Réunion spécifique pour les femmes
	Utilisation des femmes dans les structures
	Réserver le quota pour les femmes dans les organisations de base

Session 8 : Préalables pour la participation des CL et de l'administration

Cette session s'est également déroulée en brainstorming. Elle s'est étalée beaucoup sur les problèmes de participation des communautés locales et PA ainsi que de participation de l'administration (services étatiques). Cette question était évoquée dans la session 7 , mais elle a été approfondie en terme de préalables pour l'implication de ces deux parties prenantes.

Participation de l'administration publique

Préalables :

- Elle ne doit pas seulement se limiter à l'information, consultation et l'implication mais elle doit aussi piloter le processus,
- Renforcement de capacité de l'administration publique

Participation des communautés locales

Préalables :

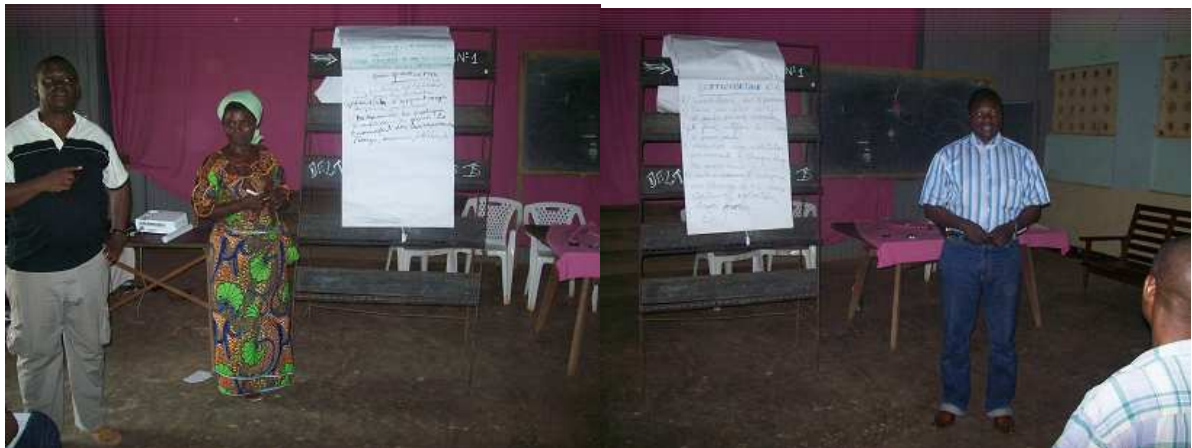
- Sensibiliser sur le processus,
- Faire un état de lieu des parties prenantes locales,
- Intégrer les communautés locales dans le processus,
- Assurer une restitution permanente à chaque étape de processus;
- Faciliter l'auto-prise en charge des communautés locales dans certaines opérations de processus

Clôture de l'atelier

Restitution sur le processus d'élaboration de projet Mambasa

Lecture des recommandations par Cyrille ADEBU

Mot de clôture de l'atelier par l'AT



CONCLUSION DE L'ATELIER

L'atelier d'harmonisation méthodologique ou d'échange d'expérience sur la cartographie participative dans le site de Mambasa a été une activité qui a montré incontestablement les possibilités de collaboration et la reconnaissance de la méthodologie de la cartographie participative, comme outil idéal pour la description spatiale des droits coutumiers sur les espaces traditionnels des communautés locales.

Le tableau ci-dessous résume les enseignements les plus importants de différentes méthodologies de cartographie, telles qu'elles sont apparues dans les différentes interventions et dans les débats.

Tableau synthétique des méthodologies

INTERVENTIONS	RRN /P.O	OCEAN/FM	WCS / PACT	WCS /RFO
Expériences	la cartopart. d'usage des communautés locales et PA en Province orientale.	La cartopart des droits à Mambasa	La cartopart pour le CBNRM	La cartopart. des zones des activités dans la RFO
Objectifs	Visualiser la superposition des espaces d'usage des COLO avec soit l'exploitation industrielle de bois (concessions), soit avec les aires protégées (conservation).	Identifier sur un espace ou un site donné, tous les titulaires de droits fonciers ainsi que les principales utilisations de ces espaces, et de matérialiser ces droits sur un fonds de carte à l'échelle.	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre au préalable les modes d'occupation de l'espace d'une collectivité locale en vue de son aménagement et/ou classement, - Elargir la vision et les capacités d'une collectivité riveraine à une forêt dans le dessein de renforcer le rôle du pouvoir local dans les prises de décisions qui affectent leur vie en matière de politique de gestion des ressources naturelles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Concilier les besoins de la conservation avec la continuité à perpétuité des activités humaines de subsistance. - Gérer l'utilisation des ressources naturelles d'une manière participative, rationnelle et durable. - Découper la RFO en différentes zones à usages multiples avec la participation des communautés locales, leurs Chefs et l'Administration Publique.

			- Obtenir à partir de la carte produite l'opportunité d'accès à la forêt communautaire	
Etapas de la carto	<p>1) Identification de la communauté ou du site,</p> <p>2) Prospection du site,</p> <p>3) Préparation des matériels</p> <p>4) Organisation et confirmation de la logistique,</p> <p>5) organisation des ateliers communautaires,</p> <p>6) Projection des données de terrains sur la carte de base,</p> <p>7) Production du draft de la carte,</p> <p>8) validation de la carte par la communauté,</p> <p>9) Production de la version final de la carte,</p> <p>10) Remise de la carte à la communauté,</p> <p>11) plaidoyer et lobbying au différent niveau,</p>	<p>1) Identification du site,</p> <p>2) le choix et la formation des facilitateurs,</p> <p>3) la collecte des données nécessaires à la réalisation des cartes de base,</p> <p>4) l'information et la sensibilisation des communautés locales,</p> <p>5) l'identification et la formation des cartographes locaux,</p> <p>6) la réalisation des esquisse de carte par les cartographes locaux et leur validation à la plénière,</p> <p>7) la collecte des données sur terrain,</p> <p>8) la comparaison des données collectées avec r les esquisses,</p> <p>9) le traitement des données au niveau de laboratoire de cartographie et la production du premier brouillon de carte,</p> <p>10) la validation de ce brouillon par les communautés,</p> <p>11) la production de</p>	<p>1) Mobilisation et la standardisation des visions de différents acteurs locaux</p> <p>2) réalisation des inventaires participatifs multi ressources;</p> <p>3) affectation des espaces forestiers et aquatiques;</p> <p>4) Récolte des données géo-référencées des espaces affectés,</p> <p>5) Matérialisation des cartes,</p> <p>6) Validation et légalisation des cartes participatives,</p> <p>7) Elaboration d'une convention locale d'accès et de gestion aux ressources;</p> <p>8) Elaboration d'un Plan d'aménagement et de Gestion Simplifié</p>	<p>22) Sensibilisation,</p> <p>23) Ptospection à la limite proposé par la communauté,</p> <p>24) Cartographie de la zone,</p> <p>25) Présentation des résultats,</p> <p>26) Pose première borne,</p> <p>27) Jalonnement,</p> <p>28) Fixation des bornes et panneaux,</p> <p>29) Validation au niveau local,</p> <p>30) Valisation au niveau Provincial et national,</p> <p>Gestion participative</p>

			la version finale de la carte,		
			12) la remise des cartes finales aux communautés locales		
Produit de la carto part.	31) Renforcement des capacités des membres du RRN et des communautés forestières 32) Prise de conscience par les communautés de leurs droits et dialogue entre la base et les dirigeants	33) Connaissance des différents groupes et origine des droits fonciers coutumiers sur les espaces communautaires.	Delimitation des zones d'activités des communautés locales (zone agro forestière, les zones de valorisation du bois, de chasse, de conservation intégrale et les sites d'importance sacrée)		
Utilisation de la carte	Outil de plaidoyer, de lobbying et de résolution des conflits d'usages	- Outil de revendication des droits coutumiers - Outil de gestion des conflits fonciers - Outil de dialogue - Outil de gestion de l'espace traditionnel	Outil de planification et de gestion des terres forestières	Outils de gestion des communautés vivant à l'intérieur de la réserve Outils de gestion des mouvements des populations à l'intérieur de la réserve	
Modalités de participation des communautés locales	Tous les membres des communautés locales et PA au sein d'un village	Uniquement les familles/lignages des ayants droits fonciers coutumiers	Les membres des communautés de plusieurs villages regroupés en groupement, et en collectivité (chefferie ou secteur)	Tous les membres des communautés locales et PA au sein d'un village	
Place et rôle de l'administration	Pas prépondérante	Prépondérante	Prépondérante	Très prépondérante (du fait de l'influence de l'ICCN)	
Rôles des communautés voisines	Lors de l'élaboration des esquisses	Lors de la sensibilisation, élaboration des esquisses, de la	Lors de la mobilisation, des inventaires multi ressources, de	Lors de la sensibilisation, de la prospection et de la validation	

		collecte des données de terrain et de validation des cartes	l'élaboration des esquisses ainsi que lors de la validation des cartes et lors de l'élaboration du plan d'aménagement	
Procédure de validation	Lors d'un atelier de validation avec les cartographes locaux et les membres de la communauté concernée (du village concerné)	Lors d'un atelier de validation avec les cartographes locaux, l'administration locale et les membres des lignages et des villages voisins	Lors d'un atelier de validation avec les membres des villages concernés et l'administration locale	Lors d'un atelier de validation avec les membres des villages concernés, l'administration locale et les autorités de l'ICCN
Droits de propriété sur le produit final	Non	Oui	Non	Non
Forces de l'approche	Insistance sur la distribution des ressources sur l'espace coutumier du village Responsabilisation des communautés dans la récolte des données de terrain	Insistance sur les limites coutumières et la répartition des ressources dans les espaces coutumiers des lignages Responsabilisation des communautés dans la récolte des données de terrain	Planification de l'usage collectif intercommunautaire pour une gestion rationnelle et durable	Planification de l'usage de certains espaces communautaires villageois au sein de la RFO
Faiblesses de l'approche	Non prise en compte des limites villageois Non implication des villages voisins Non implication de l'administration locale dans le processus	Prospection limitée au village Non insistance sur les inventaires multi ressources	Non responsabilisation des communautés dans la récolte des données de terrain (utilisées dans le processus comme « des pisteurs ») Caractère arbitraire de la délimitation des frontières des zones CBNRM	Non responsabilisation des communautés dans la récolte des données de terrain (utilisées dans le processus comme « des pisteurs ») Caractère arbitraire de la délimitation des frontières des zones de chasse et agricoles

Dans l'optique de la cartographie participative des droits, de façon spécifique, il se dégage les conclusions ci-après :

- 1) La cartographie participative est le point commun des activités de zonage et de délimitation des espaces coutumiers dans le territoire de Mambasa.
- 2) Elle est utilisée pour délimiter et cartographier plusieurs types d'espaces coutumiers : espaces agricoles, espaces de chasse, de conservation, etc.
- 3) Tous les participants ont reconnu le caractère spécifique de la délimitation du droit foncier traditionnel et des autres détenteurs des droits sur le terroir.
- 4) Quelques recommandations ont été formulées :

A l'égard de communautés locales :

Faciliter l'apprentissage des jeunes par les vieux,
 Redynamiser les pratiques traditionnelles pour le transfert des connaissances (Barza, cérémonie funèbre,...)
 Faciliter l'auto-prise en charge des communautés locales dans certaines opérations de processus

A l'égard des structures partenaires :

Archivage des cartes ou des données cartographiques, implication de l'administration, communauté locales et structure d'accompagnement
 Etablir les cartes avec description selon les standards de la zone cartographiée.
 Organiser des ateliers d'informations, d'éducation et des communications
 Impliquer l'administration publique
 Impliquer toute les composantes des communautés locales
 Collaboration entre les partenaires
 Harmonisation des interventions sur terrain
 Faire des bonnes planifications
 Réunion spécifique pour les femmes
 Utilisation des femmes dans les structures
 Réserver le quota pour les femmes dans les organisations de base

Aux structures étatiques et aux structures partenaire :

Elle ne doit pas seulement se limité à l'information, consultation et l'implication mais elle doit aussi piloter le processus,
 Renforcement de capacité de l'administration publique.
 Sensibiliser sur le processus de cartographie,
 Faire un état de lieu des parties prenantes locales,
 Intégrer les communautés locales dans le processus,

Assurer une restitution permanente à chaque étape de processus

ANNEXE 1: Programme provisoire

Activité	Responsables	Heure
JOUR 1		
Ouverture et introduction (Présentation des participants et discussion sur programme de l'atelier)	OCEAN	9h00 – 10h00
Pause CAFE		10h00 / 11h00
Expériences de la cartographie participative Présentation A = Méthodologie et résultants de la cartographie participative d'usage (utilisation des ressources). (Prés. : 20 min et Disc : 30 min) Présentation B = Méthodologie et résultats de la cartographie participative pour l'aménagement des zones de gestion communautaire (Prés : 20 min et Disc : 30 min)	RRN WCS	11h00 – 12h30
Pause DEJEUNER		12h30- 13h15
Expérience de la cartographie participative (suite) Présentation C: Méthodologie et résultants de la cartographie des droits et d'utilisation des ressources. (Prés : 20 min et Disc : 30 min)	OCEAN	13h15 -14h05
Témoignages sur le niveau de participation des communautés au processus d'élaboration de la carte communautaire, les coûts d'opportunités dans chaque processus, ainsi que les difficultés dans l'accompagnement. (Disc : 50 min)	Participants	14h05 / 15h00
JOUR 2		
Rappel des points clefs et évaluation de la journée précédente.	OCEAN	09h00 – 10h00
Pause CAFE		10h00 / 11h00
Groupe de travail : a. Groupe I : Harmonisation et Amendement de la méthodologique de cartographie participative pour un modèle adapté aux forêts des communautés locales, b. Groupe 2 : les analyses des opportunités de collaboration et les recommandations (Identification des forces et faiblesses)	Participants	11h00 – 12h30
Pause DEJEUNER		12h30 / 13h15
Présentations et évaluations de travail des groupes.	Participants	13h15 – 14h30
Feedback des participants – fiche d'évaluation de l'atelier	OCEAN	14h30 – 15h00
Clôture de l'atelier	OCEAN	15h30

ANNEXE 2 : Exposé sur l'expérience de WCS dans la RFO

LE ZONAGE : UN MECANISME POUR LA GESTION DES TERRES DANS LA RFO

Par :

PALUKU TSONGO & NESOBANGE ABIANGA (WCS/RFO)

I. EXPOSE DE MOTIF

La forêt de l'Ituri représente une majorité de la forêt pluviale du bassin du Congo. Elle fut longtemps reconnue comme un centre de forte diversité biologique. La Réserve de Faune à Okapis (RFO), créée par arrêté ministériel no 045/CM/ECN/92 du 2 mai 1992, est localisée au sein de cette forêt de l'Ituri dans le nord-est de la République Démocratique du Congo.

La RFO est une aire protégée qui s'étend sur une superficie de 13.726 km² dans trois Territoires sur dix chefferies dont :

- Territoire de Mambasa, cinq chefferies : Bandaka, Bombo, Babombi, Walese-karo, Walese-dese;
- Territoire de Wamba, trois chefferies : Bafwakoy, Maha, Malamba et
- Territoire de Watsa, deux chefferies : K/Ateru et Kebo.

La RFO présente une certaine particularité par rapport aux autres aires protégées; car, elle est habitée par 54.000 personnes : 17.000 à l'intérieur et 37.000 à la périphérie dans un rayon de 15 km (selon le recensement de 2003) dont la survie dépend des ressources naturelles de la RFO.

Habitat

Dans la RFO, il y a quatre types de forêt :

- Forêt mixte dominée par *Cynomètra alexandri*.
- Forêt mono dominante de Mbau : une seule espèce dominante à 90 % de la canopée.
- Forêt secondaire, surtout d'origine anthropique.
- Forêt marécageuse (surtout au long des grands cours d'eau).

Faune et Flore

La RFO a une faune très diversifiée, on y rencontre: les Okapis, les éléphants, les léopards, les chimpanzés, 6 espèces des céphalophes, 13 espèces primates diurnes, les primates nocturnes, les buffles, 3 espèces de crocodiles, etc.

Espèces Phares : Okapis, éléphants, léopards, chimpanzés

Espèces Endémiques : Okapis, genette aquatique

La flore y est également très diversifiée avec 1100 espèces de plantes dont les arbres, les arbustes et les lianes de plus de 1 cm de diamètre.

La Population Humaine :

Des populations de chasseurs-cueilleurs pygmées (Mbuti, Efe, Aka et Ncwa) et des cultivateurs itinérants bantous (Bila, Lese, Ndaka, Mbo, Ngwana, Budu et Nande) vivent depuis longtemps en intimité dans la forêt de l'Ituri. Cette forme de relation de partenariat s'est progressivement instaurée entre les pygmées et les bantous qui échangent du gibier et d'autres produits de la forêt contre des produits agricoles et manufacturés.

Il est même remarquable de noter que les communautés pygmées (Chasseurs) n'ont jamais été totalement indépendantes des communautés bantoues (Cultivateurs) et vice versa. L'interdépendance entre les deux communautés (Bantoues et Pygmées) existe depuis des siècles (Vansina 1986).

Les populations humaines vivant à l'intérieur et autour de la RFO exploitent depuis toujours les ressources forestières à des fins multiples, pratiquant le prélèvement de bois de feu et de bois d'oeuvre, la chasse, la cueillette de fruits et d'autres plantes forestières comestibles, la récolte du miel, l'extraction de plantes médicinales et le défrichement pour cultiver la terre et construire leurs maisons d'habitation. Ces populations devront continuer d'avoir accès aux ressources. L'un des principaux objectifs de la conservation dans la RFO serait donc de travailler avec les communautés locales à mettre en place des modalités de gestion de la réserve qui soient mutuellement adaptables afin que les ressources soient exploitées sur une base durable et que la viabilité à long terme des écosystèmes forestiers soit garantie.

Menaces

Les menaces les plus saillantes dans la RFO sont les suivantes :

- Le braconnage à main armée.
- L'exploitation minière (Or, Diamant, Coltan).
- L'immigration incontrôlée des populations avoisinantes.
- L'agriculture itinérante sur brûlis.
- La chasse commerciale.
- La déforestation autour de la RFO par l'ouverture de grandes étendues des champs et l'exploitation commerciale de bois.

La RFO cherche à mener les démarches pour trouver les mécanismes pouvant permettre l'implication des communautés locales dans la gestion de ses ressources afin d'en assurer une exploitation durable et une conservation participative.

II. HISTORIQUE DU ZONAGE DANS LA RFO

Bien que la RFO ait été créée seulement en 1992, les efforts antérieurs démontrent que le zonage de cette partie de la forêt de l'Ituri remonte à plus de 50 ans. En effet, les premières tentatives ont été amorcées vers les années 1950 par Monsieur De Médina, un officier de chasse Portugais, qui conclut des accords avec les communautés locales pour créer des zones réservées à la capture des okapis. Selon les termes de ces accords, aucune activité humaine ne serait permise dans ces zones. Depuis lors, ces zones de capture ont toujours été respectées par les communautés locales. On dirait même qu'elles font partie de leur environnement culturel (lieu tabou, lieu sacré,...).

En définitive, les zones de capture des okapis créées par monsieur De Médina dans les années 1950 sont devenues plus tard en 1993 des zones vertes aux quelles on y a ajouté d'autres afin de sédentariser les villages qui ont toujours tendance à se déplacer. Dans la conception actuelle du zonage, ces zones sont passées des zones de capture aux zones vertes et des zones vertes, elles sont maintenant considérées comme la prolongation des zones de chasse adjacentes aux zones agricoles délimitées aux alentours des agglomérations humaines situées dans la RFO sur la route transafricaine Bunia-Kisangani (RN4).

D'autres efforts visant le zonage de la Réserve de Faune à Okapi entre 1993-1999 méritent d'être relevés dans ce manuel. Il s'agit de :

- La documentation sur la distribution des populations humaines et l'identification de grandes agglomérations sur les axes routiers Bunia-Kisangani et Mambasa-Mungbere afin de permettre la détermination éventuelle des zones agricoles à délimiter.
- La documentation sur la distribution des habitats des animaux à l'occurrence la forêt primaire mixte, la forêt primaire mono dominante de Mbau (*Gilbertiodendrum dewevrey*), la forêt riveraine ou marécageuse, la forêt secondaire et les jachères.
- La documentation sur la densité et la distribution de la faune visant aussi bien la détermination éventuelle des zones de chasse que celle de conservation intégrale.
- La réalisation du recensement de base dans la RFO en 1993 relayée par celle de 2003 afin de connaître le nombre des habitants de cette Réserve village par village.
- L'initiation et/ou le renforcement des accords de gestion des zones de capture substituées en zones vertes avec les communautés locales.
- La cartographie de mode d'utilisation des terres en vue de mesurer l'impact de la déforestation par les pratiques culturelles traditionnelles ;
- L'identification et la cartographie des champs situés dans la RFO sur les axes routiers Bunia-Kisangani et Mambasa-Mungbere (jusqu'à Nduye).

Les cartes produites montrent clairement la distribution des champs autour des principaux villages et constituent l'embryon des zones agricoles existantes de la RFO sur ces deux axes routiers.

La sensibilisation des communautés locales au sujet du zonage à travers le « Code d'Education » afin de préparer le terrain au système de zonage actuel.

III. LE SYSTEME ACTUEL DE ZONAGE

Le système actuel de zonage de la RFO vise à concilier les besoins de la conservation de son écosystème et assurer la continuation et accès à perpétuité aux ressources et activités humaines de subsistance. Ainsi, la Réserve bénéficiera d'une gestion efficace avec la participation des communautés locales, leurs chefs et l'Administration Publique. Le zonage de la RFO et son implantation participative ont commencé depuis l'an 2000 sur l'axe Mambasa - Nia Nia.

III. 1. OBJECTIFS GENERAUX du Zonage dans la RFO

- ⇒ Concilier les besoins de la conservation avec la continuation à perpétuité des activités humaines de subsistance.
- ⇒ Gérer l'utilisation des ressources naturelles d'une manière participative, rationnelle et durable.
- ⇒ Découper la RFO en différentes zones à usages multiples avec la participation des communautés locales, leurs Chefs et l'Administration Publique.

III. 2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ⇒ Réglementer l'accès à la Réserve et l'utilisation de ses ressources
- ⇒ Donner les limites physiques aux zones de subsistance et aux zones de protection intégrale ;

- ⇒ Assurer que les zones délimitées soient reconnues à tous les niveaux (local, provincial et national).
- ⇒ Conclure des accords et/ou conventions écrits avec les communautés locales sur la gestion des zones délimitées.
- ⇒ Assurer la gestion rationnelle des zones agricoles par l'amélioration des pratiques agricoles existantes et la vulgarisation de certaines techniques culturales compatibles avec la conservation.
- ⇒ Assurer la gestion rationnelle des zones de chasse en faisant le suivi de taux de prélèvement de gibier.

IV. ETAPES DU ZONAGE.

A. ZONE AGRICOLE

IV. A. 1. ETAPES DU DECOUPAGE D'UNE ZONE AGRICOLE

La création d'une zone agricole dans la RFO avec la participation active des communautés locales se fait suivant les étapes ci-après :

IV. A.1. 1. Sensibilisation

Une ou plusieurs réunions de sensibilisation se tiennent dans le village concerné entre les techniciens du Programme de Conservation Communautaire (PCC) - RFO et la communauté locale pour expliquer les objectifs du zonage et pour asseoir une proposition de délimitation dans le respect des limites traditionnelles.

Le découpage de la zone agricole d'un village est basé sur l'âge du village, la superficie moyenne des champs, la période de jachère, la durée d'exploitation d'un champ, le nombre de ménages agricoles et la croissance démographique de ce village.

IV. A.1. 2. Prospection des limites proposées par les communautés locales.

Les limites proposées sont prospectées par les techniciens de recherche de la RFO accompagnés des délégués des communautés locales et les coordonnées géographiques sont prises à l'aide de GPS pour la cartographie préliminaire. Ensuite, les prospections sont orientées vers les zones agricoles existantes (superficie déjà défrichée : champs actifs, jachères et même les forêts secondaires) suivant les mêmes procédures.

IV. A.1. 3. Cartographie de la zone agricole proposée.

Les coordonnées géographiques prélevées lors de la prospection sont dépouillées et mises sur papier pour produire une carte dans laquelle est représentée la zone agricole proposée (y comprise la zone agricole existante) avec sa superficie.

IV. A. 1. 4. Présentation des résultats

Des réunions sont organisées afin de présenter les résultats de la prospection au Comité de Coordination du Site de la RFO (COCOSI) et aux différentes couches sociales : les vieux sages et chefs

locaux, les Bantous (hommes et femmes séparément), les Mbutis (hommes et femmes séparément), les intellectuels (enseignants, infirmiers, évangélistes) et les commerçants.

Pour certaines zones agricoles, le résultat de cette cartographie préliminaire (superficie de la zone proposée vaste ou petite) est parfois contesté par l'un ou l'autre de deux partenaires. Dans ce cas, la seconde négociation s'avère nécessaire pour trouver le compromis afin de réduire ou augmenter la zone selon le cas échéant. Une seconde prospection des limites rectifiées sera alors effectuée afin de reproduire la carte définitive de la zone agricole délimitée (ZAD).

A l'issue de ces réunions, l'on se convient sur la date de la pose première borne de la zone agricole délimitée.

IV. A. 2. ETAPES DE MATERIALISATION

IV. A. 2. 1. Pose première borne

Une cérémonie est organisée pour la fixation de la première borne et de deux panneaux signalétiques marquant le début et la fin de la zone agricole sur la grande route. Sont conviés à cette cérémonie : le chef de la localité concernée, les vieux sages ainsi que les autres couches de la communauté locale, les autorités coutumières (le chef de groupement et le chef de collectivité), l'administration publique représentée par l'administrateur du territoire et l'inspecteur à l'agriculture et élevage, et l'ICCN représenté par le chef de la RFO, les directeurs de deux ONG (GIC & WCS) et les techniciens de zonage. Après la pose borne, un festin est organisé à l'intention de tous les participants en vue de consolider leur entente et collaboration pour une gestion participative.

IV. A. 2. 2. Jalonnement.

Dans le souci d'ériger les limites physiques de la zone agricole sur les parties où il n'y a pas des repères naturels (rivières, monts), on procède par l'ouverture d'un couloir de plus ou moins trois mètres (3 m) de large sur les limites artificielles de la zone agricole définitive avec pour objectif la matérialisation par bornes et panneaux petit format à l'intérieur de la forêt. Ce travail s'effectue également avec la participation d'une délégation de la communauté locale.

IV. A. 2. 3. Fixation bornes et panneaux.

En guise de la matérialisation physique, les bornes et panneaux petit format sont fixés à chaque intervalle de 250 mètres pour les premières et de 500 mètres pour les seconds sur le couloir (jalon) préalablement ouvert. Procédure à revoir car elle est très coûteuse.

IV. A. 3. ETAPES DE VALIDATION.

IV. A. 3. 1 VALIDATION NIVEAU LOCAL

Pour la validation d'une zone agricole au niveau local, les deux partenaires (l'ICCN et la CL) signent conjointement un acte d'engagement mutuel au respect des limites de la zone en titre d'un **Procès Verbal de pose borne**. Sur ce Procès Verbal il est repris les noms des signataires au niveau local

(localité, administration coutumière, administration publique territoriale, ICCN/RFO) et annexé le texte sur la réglementation de la zone agricole.

IV. A. 3. 2. VALIDATION NIVEAU PROVINCIAL ET NATIONAL

Après la validation au niveau local telle que mentionnée sur le point précédent, les autorités de l'ICCN/RFO ont l'obligation de contacter le Gouverneur de Province (en passant par l'autorité de District) et la Direction Générale de l'ICCN pour la validation des zones agricoles délimitées au niveau provincial et national.

IV. A. 4. ETAPES DE GESTION.

IV. A. 4. 1 GESTION PARTICIPATIVE

En guise d'un suivi participatif permanent de la zone agricole, un protocole de surveillance (voir modèle ci-dessous) est dressé, conjointement signé et respecté par les deux partenaires (ICCN, CL).

MODELE DU PROTOCOLE.

PROTOCOLE DE SUEILLANCE DE LA ZONE AGRICOLE DELIMITEE

Conformément aux accords signés (Protocole de collaboration) entre l'ICCN et la localité sur la délimitation de la zone agricole, il est mis sur pied un protocole de surveillance de cette zone pour sa gestion efficace.

Pour ce faire, les deux parties s'engagent à assumer les responsabilités ci-après :

COMMUNAUTE LOCALE

- Faire respecter la réglementation de la zone délimitée par la sensibilisation des masses populaires ;
- Dénoncer sans complaisance tous les cas de violation de la zone agricole délimitée ;
- Participer à la gestion rationnelle de la zone agricole délimitée par :
 - Le regroupement des champs en couloir par bloc agricole,
 - La vulgarisation des techniques autorisées (méthodes des cultures et méthodes de chasse),
 - La contribution aux campagnes de refoulement des animaux ravageurs.
- Assurer la maintenance des bornes et panneaux signalétiques érigés dans la zone agricole délimitée par l'entretien et le sarclage périphérique.

ICCN / RFO ET SES DEUX PARTENAIRES (GIC & WCS)

- Appuyer les paysans (Agriculteurs) en techniques et en intrants agricoles (Outils aratoires et semences) ;
- Appuyer les microprojets de développement compatibles avec la conservation de la nature aux Communautés et associations locales qui fournissent un effort pour la gestion durable de la zone agricole délimitée ;
- Assurer la formation continue des agriculteurs (animation agricole locale) ;
- Rentabiliser les jachères de la zone agricole délimitée ;
- Assurer le refoulement des animaux ravageurs des cultures ;
- Sanctionner les cas de violation de la loi et de la réglementation de la zone agricole délimitée

conformément à la loi en la matière et aux accords conclus avec les Communautés locales.

Fait à, le/...../20...

Pour l'ICCN

Pour la Communauté locale

Sceau et signatures

Sceau et signatures

Le Programme de Conservation Communautaire et le Programme d'Education sous l'égide de l'Unité de Conservation Communautaire de la RFO met à la disposition des communautés locales les agronomes pour la vulgarisation des techniques agricoles susceptible d'améliorer la productivité tout en utilisant rationnellement la terre. Il s'agit notamment de :

- Encadrement en techniques agricoles pour réduire l'impact sur l'habitat.
- Réduction conflit homme animal par le lotissement des champs en couloir et le refoulement des animaux ravageurs.
- Reboisement des sites en essences à usages multiples, notamment les légumineuses pour la rentabilisation des jachères et pour garder la fertilité du sol.
- Amélioration de la productivité sur une petite étendue.
- Formation des animateurs locaux et renforcement des capacités des associations locales.

IV. A. 4. 2. CONTROLE DE L'IMMIGRATION

A cela s'ajoute le contrôle de l'immigration pour garantir la durabilité des zones agricoles délimitées au profit des communautés locales. En fait, le zonage et le contrôle de l'immigration sont donc inextricablement liés, l'un ne va pas sans l'autre. Sans un strict contrôle des mouvements migratoires des populations en direction de la RFO, les limites des zones agricoles établies seront rapidement remises en causes.

Le contrôle de l'immigration vise :

- Un objectif majeur :
 - Réglementer l'accès et le séjour à / dans la RFO en collaboration avec les entités administratives locales.

IV. A. 4. 3. REGLEMENTATION DE LA ZONE AGRICOLE

ACTIVITES PERMISES	ACTIVITES INTERDITES
<ul style="list-style-type: none">➤ Cultures vivrières (bananier, paddy, manioc, haricots, arachides, soja, etc.)➤ Prélèvement des produits forestiers tels fruits, miel, champignons, bois de chauffe, de construction etc.* et autres effets à usage domestique➤ Elevage domestique (volailles, petits bétails)➤ Chasse de subsistance des espèces non	<ul style="list-style-type: none">➤ Cultures pérennes (caféier, palmier, etc.)➤ Ouverture de grandes étendues des champs dépassant les normes requises.➤ Prospection et Exploitation minières.➤ Exploitation forestière (industrielle ou artisanale) à des fins lucratives ou commerciales.➤ Chasse à des fins commerciales.

protégées par des techniques autorisées (filet de tenderie, lance et arc en flèche) ➤ Pêche avec techniques autorisées (hameçon, nasse, filet, etc.)	➤ Chasse par des techniques prohibées (par ex. feu de brousse, poison etc.) ➤ Pêche par des produits toxiques et/ou par des techniques prohibées (digue, terrassement)
---	---

* Le prélèvement des produits forestiers ligneux à des fins des mobiliers pour des actions sociales (écoles, églises, maisons d'habitation etc.) requiert l'autorisation préalable de l'autorité de l'ICCN/RFO suivant la procédure en vigueur.

IV. B. ZONE DE CHASSE (Phase de conception)

- o Etapes :
 - i. Sensibilisation (Réunion, Signature du protocole de collaboration)
 - ii. Cartographie participative* (Identification de : la zone de chasse existante, la gestion traditionnelle de la ZCE, les conflits et leurs résolutions)
 - iii. Prospection de la Zone de chasse et prise de coordonnées géographiques.
 - iv. Cartographie informatisée.
 - v. Présentation des résultats aux CoCoSi et différentes couches sociales.
 - vi. Application de la loi et de la réglementation en vigueur. En l'occurrence la loi n° 082 portant réglementation de la chasse et la réglementation suivante :

Activités permises :

- toute chasse de subsistance d'espèces non protégées en usant des techniques permises par la loi ;
- La récolte rationnelle des sous produits forestiers (miel, champignon, bois de chauffe et de construction).

Activités interdites :

- La chasse commerciale ;
- L'utilisation des pièges à collet métallique, fosse piège, lance suspendue et produits toxiques, armes à feu ;
- L'installation des champs et autres formes d'abattage de bois ;
- La prospection et l'exploitation minière (sur toute l'étendue de la RFO).

* **Modèle de la Cartographie Participative**

PROTOCOLE POUR CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE D'UNE ZONE DE CHASSE

INTRODUCTION

La Réserve de Faune à Okapis (RFO) est une aire protégée habitée dans laquelle la population y résidente doit jouir du droit d'usage des ressources. C'est la raison pour laquelle, le système de zonage a été établi dans la RFO en vue d'aménager les activités humaines de subsistance et les activités relatives à la conservation des ressources naturelles.

DEVELOPPEMENT

Avant de procéder à la cartographie du territoire de chasse, il est indispensable de rappeler d'abord la réglementation sur la chasse et d'identifier ensuite les limites du territoire de chasse avec les localités voisines.

A. REGLEMENTATION

1. Citez les animaux totalement (a) ; Animaux dont l'abattage peut être ordonné seulement par la Direction Générale de l'ICCN, les animaux partiellement protégés (b) ; Animaux dont l'abattage peut être ordonné par l'autorité de l'ICCN du Site et les animaux dont la chasse de subsistance est permise (c).
 - a. Okapi, Chevrotain aquatique (Sindula), Elephant (Tembo), Chat doré (Paka mtoro ou Kimbolo), Crocodile (Mamba), Genette aquatique (Kasimbasimba), Pangolin géant (Kabanga), Oryctérope (Tumba), Chimpanzé (Sokomutu).
 - b. Potamochère (Nguruwe mwekundu). Hylochère (Nguruwe mweusi), Céphalophe à dos jaune (Moimbo), Buffle (Mbogo), Cercopithèque à diadème (Asaba), Colobe noir et blanc (Mbela), Sitatunga (Swala), Léopard (Chui), Colobe guereza (Magistrat/Gpololo), Colobe baie (Aboyi)
 - c. Les animaux destinés à la chasse sont plus nombreux : Céphalophe monticala (Mboloko), Céphalophe dorsalis (Lendu) Céphalophe callipigus (Mbengele), Antilope de Bates (Teta), autres colobes, cercocèbes et cercopithèques, et c.
2. Citez les méthodes ou techniques de chasse permises (a) et interdites (b) ou prohibées (c).
 - a. Méthodes ouvertes : filet, lance, flèche
 - b. Méthodes aveugles : piège, fosse piège, lance suspendue...
 - c. Usage d'armes à feu, feu de brousse, poison ou autres produits toxiques.

Méthodes ou techniques de chasse interdites sont celles interdites par la loi 089 sur la réglementation de la chasse dans les aires protégées où il est permis de faire la chasse car elles sont aveugles c'est-à-dire elles ne font pas la sélection des animaux à tuer (allusion faites aux espèces protégées).

Méthodes ou techniques de chasse prohibée sont celles qui sont interdites par la loi même en dehors des aires protégées et elles sont strictement interdites dans des aires protégées où il est permis de faire la chasse car elles effraient, terrorisent et massacrent la faune et/ou détruisent la flore en même temps.

3. Citez les activités permises (a) et interdites (b) dans la zone de chasse.
 - a. Ramassage bois de chauffe, coupe de bois de construction, cueillette des fruits, récolte de miel et la chasse au gibier
 - b. Installation de champs, exploitation de bois, exploitation minière, (activités interdites sur toute l'étendue de la RFO) élevage des animaux domestiques.
4. Quelle différence y a-t-il entre la chasse de subsistance (a) et la chasse commerciale (b) ?
 - a. Chasse pour la consommation locale et pour subvenir aux besoins prioritaires (Scolarisation, soins médicaux, habillement, etc.)
 - b. Chasse à but lucratif visant l'enrichissement.
5. Les fournisseurs sont-ils acceptés, oui (a) ou non (b) dans les campements de chasse ? Expliquez votre réponse.
 - a. Oui. Ravitaillement du campement de chasse en vivres, boissons alcoolisées et tabac.
 - b. Non. Exigence exagérée du gibier.
6. Existe-t-il encore une relation étroite entre les chasseurs Mbutis et les agriculteurs Bantous (Bakpala) oui (a) ou non (b) ? Expliquez votre réponse.
 - a. Oui. La relation existe pour certains Bakpala devenus fournisseurs
 - b. Non. La relation intime n'existe plus. Les fournisseurs remplacent les Bakpala en fournissant les vivres, l'habillement et la boisson aux Mbutis.
7. Que faites-vous pour écouler les produits de chasse : vente (a) ou troc (b) ? Quel en est le bénéfice ?
 - a. Vente : prix de céphalophe bleu (Mboloko) variant entre 3 et 3.5 \$ US
Bénéfice : achat vivres, habits, boissons et tabacs.
 - b. Troc : gibier contre vivres (maniocs, riz, huile de palme, sel) ;
 gibier contre boisson alcoolisée et gibier contre habits.
Bénéfice : vivres, habits, boissons et tabacs

B. LIMITES

8. Citez les clans Mbutis et leurs patrons Bantous (communément appelé bakpala) respectifs reconnus dans la localité.
9. Citez et localisez les différents campements de chasse de chaque clan Mbuti / Bantou.
10. Tous les clans (Mbutis/Bantous) ont-ils un même territoire de chasse ?
11. Sinon, donnez les limites de chasse de chaque clan (Mbuti/Bantou).
12. Donnez les limites du territoire de chasse de la localité avec ses voisines.
13. Y a-t-il des conflits en cas de violation des limites par le clan voisin ?
14. Si oui ! Comment résolvez-vous ces conflits ?
15. Y a-t-il une réglementation traditionnelle de la chasse ?
16. Si oui ! Expliquez la procédure.

CONCLUSION

Désignation d'une équipe forte composée des représentants de chaque clan Mbuti et bantou respectifs en vue d'effectuer une mission d'expédition en forêt pour la prospection des limites proposées afin de reproduire la carte de la zone de chasse de la localité.

Activités permises :

- Recherche scientifique et passage sur sentier menant au campement de chasse ou de pêche, à la récolte de miel ou à la cueillette des fruits.

Activités interdites

- Toutes les activités anthropiques.

IV. C. ZONE DE CONSERVATION INTEGRALE (Phase de conception)

- o Etapes :
 - i. Identification de la ZCI par le recensement / inventaire de grands mammifères.
 - ii. Sensibilisation des CL sur le bien-fondé d'une zone de conservation Intégrale.
 - iii. Cartographie participative : de connivence avec la CL, prospection de la zone proposée par les techniciens de recherche.
 - iv. Cartographie informatisée.
 - v. Présentation de rapport au CoCoSi.
 - vi. Validation par la Direction Générale de l'ICCN.
 - vii. Application de loi et réglementation en vigueur en l'occurrence la loi n°069 portant création de l'ICCN et la réglementation suivante :

V. EVOLUTION DU ZONAGE DANS LA RFO.

Comme aval du Zonage et compte tenu de l'importance des agglomérations identifiées, il a tout d'abord été identifié vingt-deux zones agricoles à délimiter (nombre flexible) dont quatorze sur l'axe Adua – Zunguluka (Est-ouest) et huit sur l'axe Ekwe – Nepoko (Nord-sud).

Sur ce, onze zones agricoles (soit 50 %) ont déjà été délimitées (dix sur l'axe Est-ouest et deux

en cours et un sur l'axe Nord-sud). Les superficies totales des zones agricoles délimitées (31 527 ha) représentent 2 % de la superficie de la RFO (1 372 625 ha).

Les conseils et la vulgarisation des techniques agricoles intervenant dans toutes les zones agricoles délimitées assurent la gestion rationnelle et durable de ces zones et sont susceptible d'améliorer la productivité des paysans.

VI. AVANTAGES DU ZONAGE

- Droits d'usage des terres domaniales ;
- Renforcement du pouvoir coutumier ;
- Renforcement des pratiques ancestrales de conservation ;
- Gestion participative de la RFO par les communautés locales et l'ICCN ;
- Gestion durable des ressources par une réglementation claire à l'intention de tous les partenaires (ICCN & CL) ;
- Encadrement des communautés locales à travers leurs associations ;
- Elaboration d'une stratégie commune de conservation communautaire.

VII. CONCLUSION

L'Objectif de ce manuel étant celui de mettre à la portée de tous (Chef de la RFO, Directeurs des Projets de conservation, Techniciens de Recherche, Educateurs et autres lecteurs curieux) un mécanisme pour la gestion durable des ressources naturelles de la Réserve de Faune à Okapis, nous osons croire qu'après lecture minutieuse de ce manuel, notre souci sera idéalisé car les motifs, historique, objectifs, étapes, évolution et avantages du zonage sont bien explicités pour tout lecteur intéressé.

. Pour gérer une aire protégée vaste et habitée, il est nécessaire de chercher à comprendre comment les communautés locales gèrent la terre et les ressources y afférentes. Les communautés vivant à l'intérieur et à la périphérie de la RFO devront participer pleinement aux discussions, dialogue et communication avec les institutions compétentes (ICCN) et les ONG de conservation concernés (WCS et GIC) à propos de la gestion de cette Réserve. L'accent devrait être mis sur la nécessité de donner à la population la capacité d'assumer autant que possible la gestion de ses propres ressources.

Harmoniser la gestion participative de la RFO n'est pas synonyme de réduire complètement la pression sur les ressources mais c'est plutôt chercher à avoir de bonnes relations avec la population dont les droits sur l'exploitation des ressources sont limités par la réglementation. Le renforcement de la réglementation et de l'effectif des gardes ICCN ne peut non plus résoudre les problèmes de l'accès aux ressources quand les personnes concernées ne sont pas bien informées de l'importance de la conservation.

Il y a lieu de se poser la question de savoir jusqu'à quel niveau la Réserve peut tolérer l'exploitation de ses ressources sans qu'elle ne devienne une menace pour la conservation de la biodiversité. La réponse serait d'appliquer le système de zonage qui s'accompagnerait d'une

réglementation claire sur la pratique de chaque activité anthropique de subsistance. La gestion des ressources devrait impliquer toutes les couches sociales pour qu'elle ne soit pas contestée par l'une ou l'autre. Voilà pourquoi la gestion participative par le système de zonage est indispensable pour assurer une exploitation rationnelle et une conservation durable de la biodiversité d'une aire protégée habitée comme la RFO.

ANNEXE 3: Exposé sur l'expérience du RRN à travers la Province Orientale

Cartographie participative Expérience du RRN dans la Province Orientale

Par:

Richard LOKOKA, Technicien SIG au Laboratoire de Carto Part/RRN/PO

1. Introduction

Depuis très longtemps, les communautés locales et les peuples autochtones (pygmées) en RDC vivent en parfaite harmonie avec les forêts.

Ces communautés forestières sont détenteurs de savoirs traditionnels écologiques qui leur ont permis de préserver naturellement ces majestueuses forêts qui font la fierté de la RDC aujourd'hui.

Garantir les droits traditionnels des peuples de forêt dont la survie et la culture dépendent des ressources naturelles des forêts, c'est permettre à ces derniers d'utiliser de leurs savoirs traditionnels écologiques (qui ont fait la preuve de conservation des forêts à ce jour).

2. Définition de la cartographie participative

Qu'est ce que la cartographie participative?

La cartographie participative est définie comme étant l'identification sur terrain par les communautés elles-mêmes, des espaces vitaux et ressources qui leur sont importants et leur positionnement sur une carte géo référenciée. Ces espaces peuvent inclure, entre autres :

- L'utilisation des ressources Forestières et Minières ;
- L'influence des coutumes des différents groupes et ethnies ;
- L'importance historique et culturelle de ces espaces.

Nous reconnaissons que, jusque là, nos activités nous ont permis de n'aborder qu'une infime partie des questions liées à la relation entre les communautés forestières et la forêt, et que la méthodologie et les approches utilisées sont susceptibles d'amélioration et d'adaptation.

Néanmoins, notre souhait est que cette expérience bien que limitée puisse constituer une contribution significative pour la RDC dans la planification de l'utilisation de sa forêt.

3. Origines de la cartographie participative

D'où vient la cartographie participative?

L'histoire de cartographie participative par des communautés locales et autochtones dans le monde est très ancienne. L'histoire de la cartographie participative a commencé dans les années 1960 avec les Peuples Autochtones Inuit au Canada et en Alaska et qui, à ce jour, inclue l'utilisation d'outils comme les systèmes d'information géographique (SIG), GPS, les images satellitaires et les approches participatives. Le principe de la cartographie participative est que les communautés conduisent le processus du début à la fin.

2/3. Cartographie participative en Province Orientale

Elle a commencé aux mois de Février et Mars 2006 lors de l'atelier de formation des facilitateurs nationaux en cartographie participative organisé au Centre Mgr GRISON à Simisimi (Kisangani) financé par RFF UK et Norway, sous la facilitation de CED Cameroun.

Au mois de Juillet 2006, le Point Focal du RRN/PO a organisé un atelier de formation des facilitateurs provinciaux en cartographie participative qui a réuni les ONGs membres du RRN/PO.

4. Objectifs de la cartographie participative

Objectif global:

- ✓ Délimiter les espaces communautaires afin de visualiser la superposition (Très souvent conflictuelle) des usages des terroirs avec soit l'exploitation industrielle de bois, soit avec la conservation.

3/1. Objectifs spécifiques

- Assurer que les communautés forestières ont les capacités et la connaissance nécessaires pour produire les cartes de leurs terroirs et savoir comment utiliser lesdites cartes pour négocier avec tous partenaires;
- Développer une base d'informations précises sur l'utilisation de la forêt par les communautés, les différents droits des communautés sur les forêts et leur localisation;
- Montrer la présence et défendre les droits traditionnels des Peuples Autochtones (pygmées) et communautés locales dans les forêts de la RDC;
- Encourager les décideurs à planifier l'utilisation et la conservation de la forêt en tenant compte des intérêts et droits des communautés forestières et en les impliquant dans le processus de Zonage multi-usage.

5. Etapes

L'approche (méthode) se compose de 10 étapes principales:

- 1) Identification de la communauté ou point chaud au bureau sur base des données disponibles (Présence des PA, Expl. Ind. de bois et AP)
- 2) Prospection du site (Faire un état de lieux sur terrain= séance de sensibilisation avec la communauté et choix des cartographes locaux, infrastructure de base, ressources humaines et autres)
- 3) Préparation des matériels (GPS, Couchettes, autres)
- 3) Organisation et la confirmation des aspects logistiques
(Choix des facilitateurs/site, préparation de la logistique)
- 4) Formation - Atelier de formation des cartographes locaux au village (10 jours: Enjeux du secteur forestier et importance de la carte, Inventaire des ressources vitales et sites sacrés, Esquisse, manipulation de GPS et prélèvement des waypoints en forêt)
- 5) Projection des données de terrain sur la carte géoréférencée (travail au labo par les agents SIG)
- 6) Production du draft (au labo par les opérateurs SIG pour traitement et analyse des données)
- 7) Restitution du draft à la communauté (Correction du draft par les communautés)
- 8) Production de la version finale (au labo par les opérateurs SIG)
- 9) Validation de la carte par la communauté (outil de plaidoyer/lobbying = Utilisé par la communauté et la société civile)
- 10) Plaidoyer et lobbying avec carte à tout le niveau.

6. Sites ayant déjà bénéficié de la Carto Part en P.O.

Batiabongena (Collectivité secteur Lubuya bera) = Reserve Forestière de Masako

Alibuku (Territoire de Bafwasende) = Concession TRANS-M

Bafwazana (Territoire de Bafwasende) = Espace de vie Pygmées

Bangbandia (Territoire de Bafwasende) = Espace de vie Pygmées

Babogombe (Territoire d'Ubundu) = Concession CFT

Bambundje III (Territoire d'Ubundu) = Concession SODEFOR

Banakanuke (Territoire d'Ubundu) = Concession CFT

Bolikango (Territoire de Basoko) = Concession FORABOLA

Yafunga (Territoire d'Isangi) = Concession SAF BOIS

Yaongendja (Territoire d'Opala) = Concession SOFORMA

Les sites déjà prospectés

Hembe (Territoire de Yahuma) = Concession SEDAF et Espace de vie Pygmées

Baego (Territoire de Bafwasende)= Concession LA FORESTIERE

Okilo (Territoire de Mambasa) = Espace de vie des Pygmées et Zones d'Exploitation artisanale de bois

Mayuwano (Territoire de Mambasa) = Espace de vie des Pygmées et Zones d'Exploitation artisanale de bois et de l'or.

Territoire de Mambasa (Cartographie territoriale)

7. Résultats obtenus en P. Orientale

- *Renforcement des capacités des membres du RRN et des communautés forestières :*
 - 25 facilitateurs et 4 techniciens en SIG formés
 - Un laboratoire de cartographie participative équipé et opérationnel
 - 150 cartographes communautaires formés dans 8 territoires de la Province.
- *Prise de conscience par les communautés de leurs droits et dialogue entre la base et les dirigeants*
- 15 cartes participatives produites (dont 5 de la province de Bandundu) susceptibles d'être utilisées comme outils de lobbying et de plaider pour et par les communautés locales et autochtones.

8. Importance:

- Implication et prise en compte des droits traditionnels des communautés forestières dans le processus de gestion. Ce qui garanti la gouvernance générale du secteur car elle réduit beaucoup d'impacts négatifs tels que : conflits récurrents et insécurité, pauvreté, destruction de l'environnement, violations des droits humains, etc.
- En dehors des valeurs de la forêt au point de vue de la conservation ou de l'exploitation, la cartopart met l'accent sur l'homme sensé être le 1^{er} bénéficiaire de tout le processus de gestion des forêts.
- Donc, la cartopart se présente comme un préalable pour le zonage forestier de l'étendue nationale.

9. Conclusion

- La cartographie participative est à ce jour un **préalable** déjà identifié par le gouvernement pour le **zonage multi-usage** du territoire national.
- De ce fait, elle permettra d'**identifier** les différents **utilisateurs** des espaces et de **leurs droits** sur ces espaces;
- De **décider de l'affectation** à faire à tout espace en **priviliégiant les intérêts des communautés (forestières)** qui se révèlent, à ce jour, être des très **bons conservateurs** de nos forets.

ANNEXE 4 : Exposé sur l'expérience de cartographie participative des droits dans le site de Mambasa (Projet Mode de Gestion des FORCOM/Forests Monitor)

Cartographie participative des droits sur les espaces et les ressources : Contexte, justification et différentes étapes de la cartographie participative des droits.

Par: Bernard ABDALA

1. Contenu

Trois points traités :

- Origine et objectifs de la cartographie participative,
- Fondement de la cartographie participative pour les forêts des communautés,
- Etapes de la cartographie participative des droits sur les espaces et les ressources

2. Qu'est ce que la cartographie participative et pourquoi cartographie participative ?

Nous définissons « la cartographie participative » comme étant l'identification sur le terrain par les communautés elles-mêmes, des espaces des droits et vitaux, par leur positionnement sur une carte géo référenciée. Ces espaces peuvent inclure, entre autres :

- l'utilisation des ressources forestières et/ou minière,
- l'influence des droits coutumiers des différents groupes et ethnies,
- l'importance historique et culturelle,

L'histoire de cartographie participative par des communautés locales et autochtones dans le monde est très ancienne. Sous ses multiples formes actuelles, elle est une approche qui a commencé dans les régions du nord de l'Amérique, au Canada et en Alaska, vers les années 1960. Il faudra ainsi reconnaître que les initiatives de la cartographie participative sont les efforts des populations autochtones qui, par leur lien spécifique avec leur terre, leur environnement et leurs ressources naturelles, ont trouvé que les cartes étaient très utiles pour négocier avec les autres populations non autochtones et le gouvernement.

C'est ainsi qu'à travers le monde, ces mêmes objectifs serviront pour la reconnaissance des droits traditionnels des populations locales et peuples autochtones.

Actuellement le processus étant plus influencé par les approches participatives pour le développement communautaire, comme la MARP, (méthodes accélérées de recherche participative), les méthodologies et approches développées à ce jour semble être différentes de celles appliquées par les peuples autochtones de l'Amérique du Nord.

Au delà du sens qu'une carte communautaire est un outil essentiel de négociation, de résolution des conflits, de planification et de gestion des ressources naturelles, la cartographie participative, permet à une communauté de documenter leur histoire, leurs savoirs traditionnels et quelques éléments importants de leurs cultures.

En RDC cette approche est développée par le Réseau ressources naturelles (RRN), depuis 2006 dans l'objectif d'aider le gouvernement à prendre en compte les droits des communautés locales et Peuples autochtones au programme national de zonage.

Bien que les forêts congolaises constituent la propriété de l'Etat, les droits d'usage (Cfr. articles 36 et 44), de possession (Cfr. articles 7, 9 et 22), de consultation (Cfr. articles 15 et 29) et de jouissance (Article 89) en faveur des communautés locales sont désormais reconnus.

Il faudra alors noter que le code forestier de 2002 tente de rapprocher le droit coutumier en matière de gestion des terres et le droit moderne.

La cartographie participative des droits sur les espaces et les ressources est une approche dont l'objectif principal est d'identifier sur un espace, tous les titulaires de droits ainsi que les ressources qui s'y trouvent, enfin de le matérialiser sur un fonds de carte à l'échelle.

Les détenteurs de droits comprennent aussi bien ceux qui revendiquent un droit coutumier acquis que les personnes morales à qui l'Etat a conféré les droits sur le même espace.

Cette façon de faire permet non seulement d'identifier la superposition des droits sur un espace donné mais aussi le rôle juridique de la cartographie et son utilité dans le processus d'obtention et de gestion des forêts des communautés locales en République Démocratique du Congo.

Elle se distingue alors de celle d'utilisation des terres et ressources dans la mesure où elle va plus loin pour identifier tous les ayants droits fonciers en vue de cartographier les espaces sur lesquelles ces droits sont exercés.

Les détenteurs de droits comprennent aussi bien ceux qui revendiquent un droit coutumier acquis que les personnes morales à qui l'Etat a conféré les droits sur le même espace.

Cette façon de faire permet non seulement d'identifier la superposition des droits sur un espace donné mais aussi le rôle juridique de la cartographie et son utilité dans le processus d'obtention et de gestion des forêts des communautés locales en République Démocratique du Congo.

3. Les différentes étapes de la cartographie participative des droits et des ressources.

a) Production de la carte de base

Il s'agit d'une démarche qui consiste à présenter la carte de base comportant les vecteurs tels que les routes, les cours d'eau, les villages et tous les autres éléments repérables sur image satellite de la zone à cartographier.

A ceci s'ajoutera les informations relatives aux autres détenteurs de droits tels que les

concessionnaires forestiers, agricoles, fonciers, les aires protégées avant la cartographie proprement dite.

b) Information et sensibilisation des communautés

C'est l'étape déterminante pour la réussite de la cartographie participative des droits au sein d'une communauté. Elle vise à apporter aux communautés toute les informations nécessaires et solliciter leur implication et leur participation en connaissance de cause.

A cette étape on pourra alors expliquer aux communautés ce que c'est que une carte, quelle en est l'utilité et en quoi un tel exercice serait utile.

L'information et la sensibilisation doivent aboutir à la signature d'un accord écrit entre les communautés et l'organisation chargée de faciliter la cartographie enfin de prouver leur consentement pour le déroulement de la cartographie et leurs engagements à y participer activement.

Après cet accord la communauté se choisira alors les cartographes locaux parmi ces membres et présentera la liste de ce dernier aux facilitateurs pour la validation de leur mandat avant leur formations à la collecte des données.

Quelques critères de sélection des cartographes locaux

Issus d'un groupe d'ayants droit foncier

Bonne connaissance de la forêt et ses limites

L'équipe doit avoir au moins une personne qui sait lire et écrire

Etc.

c) Formation des cartographes locaux

La formation des cartographes locaux est assurée par les facilitateurs et vise essentiellement à leur donner des capacités nécessaires à la collecte des informations sur le terrain. Elle sera question d'expliquer essentiellement les éléments suivants :

- Visions et objectifs du projet de cartographie ;
- Intérêt de la cartographie participative
- Les notions de base en cartographie
- Rôle et responsabilités du cartographe local
- Utilisation des outils de collecte des données(GPS, Fiche de collecte,...)
- Réalisation d'une esquisse de carte communautaire.

d) Réalisation des esquisses des cartes communautaires et validation par les communautés

L'esquisse d'une carte communautaire est une reproduction schématique de l'organisation de l'espace ou du terroir de la communauté.

Elle se fait dans un premier temps au sol et est ensuite transcrite sur un support mobile tel que les papiers flipchart.

Les esquisses de carte communautaire dans le contexte de la cartographie des droits doit se faire avec les groupes d'ayants droits fonciers coutumiers sous la responsabilité des facilitateurs. Les informations contenues dans l'esquisse seront fonction des objectifs de la cartographie participative.

Elle pourra alors être réalisée en présence de l'ensemble de la communauté qui en assurera en même temps la validation.

Deux étapes importantes pour élaborer l'esquisse de carte des droits :

1°) Réalisation des esquisses spécifiques suivant la cartographie sociale du village (par Lignage, famille, clan,..)

2°) Mise en commun et validation de l'esquisse –synthèse par les membres de la communauté (présentation des esquisses spécifiques en plénière).

NB : Le facilitateur évitera le risque de résoudre les conflits fonciers potentiels dans cet exercice.

e) Collecte des données sur le terrain par les cartographes locaux accompagné par les facilitateurs

La collecte des informations sur terrain consiste à traduire les informations contenues dans les esquisses en données cartographiques.

Deux types principaux d'information à collecter

- Les limites : Il s'agira de déterminer les limites des terroirs des villages cartographiés, tout en identifiant les grands groupes d'ayants droit coutumiers (première catégorie).

- L'utilisation des ressources : Il s'agira ici de cartographier les ressources vitales, historiques et socioculturelles de la communauté. Autre ment dit les indices culturels d'appropriation de l'espace par la communauté telles que les sites sacrés, les sites des anciennes villages et autres indices qui seront identifier par la communauté.

f) Comparaison des données collectées avec celles de l'esquisse préalablement établi par les communautés.

Il s'agit ici de s'assurer que toutes les informations contenues dans les esquisses ont été collectées. Dans ce cas il faudra télécharger toutes ces données GPS et le projeter pour comparaison en présence de la communauté pour s'assurer que toutes les informations sont collectées avant de quitter la communauté.

g) Traitement des données et production du premier brouillon de la carte

Les informations collectées sur le terrain seront transmises aux opérateurs SIG éventuellement pour les différents traitements.

h) Validation de la carte au niveau des communautés

Les cartes produites par les opérateurs SIG feront l'objet d'une validation par les communautés qui ont participé à leur réalisation. Cet exercice a pour but de repérer d'éventuelles erreurs et

manquements qui y figureraient. Toutes les erreurs et manquements observés devront être impérativement corrigés avec au besoin une autre descente sur le terrain.

i) Finalisation de la carte

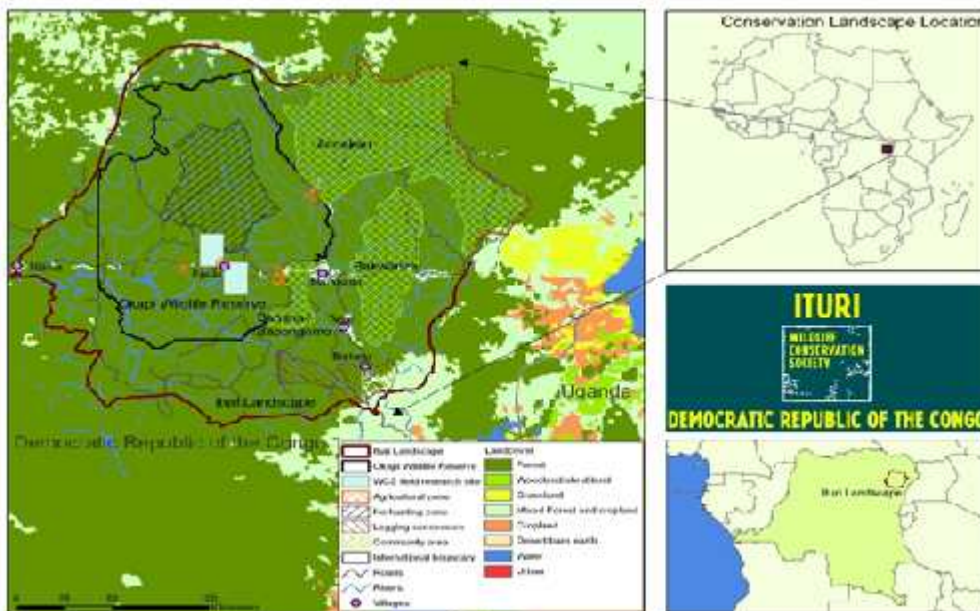
Les imperfections notées ainsi que les mesures correctives prises sont transmises de nouveau aux opérateurs SIG pour leur permettre de finaliser les cartes.

j) Remise de la carte plastifiée aux communautés locales

Les cartes finales produites et validées par les communautés devront être protégées à travers la plastification et remise solennellement aux communautés concernées et les modalités d'utilisation de ces cartes devront être discutées avec les communautés.

ANNEXE 5 : Illustration des cartes présentées lors de l'atelier

1. Carte des CBNRM et de microzonage dans la RFO



2. Quelques Cartes d'usages dans la province Orientale



3. Carte de

Spatio carte des droits coutumiers à Teturi

